

# ASSOCIATION DE GESTION MAURICE DUPREY (AGMD)



## EGALITÉ HOMME -FEMME



Afin de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, la « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a mis en place un mécanisme d'indicateurs permettant de mesurer les écarts de rémunération entre les sexes au sein de chaque entreprise (décret n°2019-15 du 8 janvier 2019). Ce mécanisme permet d'obtenir une note globale sur 100 calculée en fonction de :

- - L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de rémunération des femmes comparée à celle des hommes, par tranche d'âge et par catégorie socioprofessionnelle;
- - L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire entre les femmes et les hommes ;
- - Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité,
- - Le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

**Sur l'année 2021, l'association AGMD qui assure la gestion des établissements:**

- **SAINT MARTIN DE FRANCE à PONTOISE (95)**
- **SAINT EREMBERT à SAINT GERMAIN EN LAYE (78)**

**obtient un résultat de 98/100.**